

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

## Aide sociale **Une deuxième capsule vidéo**

Le Département de l'action sociale, en collaboration avec le ceff santé-social pour la partie technique, a réalisé trois capsules vidéo sous forme d'interviews afin de mieux comprendre l'aide sociale.

La première capsule vidéo consacrée à la présentation de l'aide sociale a été diffusée la semaine dernière. Cette semaine, il sera question des directives du service social.

La nouvelle capsule vidéo peut être visionnée à l'adresse suivante : <https://www.saint-imier.ch/multimedia/>



## Montagne du Droit

# Début des travaux de sécurisation secteur C

La Municipalité en collaboration avec le bureau spécialisé Impuls AG, le bureau EcoEng SA et l'entreprise Abat. Tech Sàrl vont procéder prochainement à la construction de filets de protection afin de protéger un secteur sis Sous les Crêts contre les chutes de pierres (secteur C). Les travaux proprement dit vont débiter à partir du 11 mars 2025.



*En rouge, emplacement des filets de protection*

Des perturbations temporaires pour le voisinage sont attendues notamment au moment du déchargement du matériel. Hormis à ce moment-là, il n'est pas prévu de perturbations pour le voisinage qui devrait être en tout temps en mesure d'accéder à leur habitation.

Un balisage d'information particulier sera installé à destination des promeneurs.

La pose de ces filets découle des obligations qui incombent à la Municipalité lorsque des habitations sont situées dans une zone de dangers rouge.

Pour mémoire, suite à différents événements de chutes de pierres d'importance variable, la Municipalité a entrepris la réévaluation du niveau de risque pour les personnes et les biens situés dans la frange nord de la zone urbanisée de Saint-Imier. À cet effet, elle a mandaté un bureau spécialisé (Impuls AG).

Les différentes modélisations ont conclu que le niveau de risque avait augmenté dans plusieurs secteurs et qu'ils se trouvent désormais en zone de dangers rouge.

Comme le niveau de risque atteint, pour certains objets particuliers, un risque statistiquement qualifié d'inacceptable, il en découle, pour la Municipalité, la nécessité de planifier et de réaliser des mesures de protection de manière à faire en sorte que ces secteurs soient placés en zone de danger résiduel et à faire redescendre ainsi le risque à un niveau acceptable pour

les objets sensibles.

Les travaux vont ainsi pouvoir débuter prochainement, dans un premier temps dans le secteur C situé Sous les Crêts.

Les travaux dans les deux autres secteurs au bénéfice actuellement d'un permis de construire (secteur A Sur les Crêts et secteur E Les Philosophes) suivront dans la foulée selon un calendrier encore à préciser.

A ce stade, l'étude établie par Impuls AG prévoit encore des interventions dans le secteur C Le Crêt à Franz. Toutefois, ni les discussions menées jusqu'ici avec les bénéficiaires des mesures ni celles avec les propriétaires des terrains sur lesquels les ouvrages devraient être construits n'ont porté leurs fruits. Les discussions vont reprendre prochainement afin de tenter de trouver une solution qui fasse consensus.

In fine et pour tordre le coup à certaines rumeurs, il semble utile de préciser que la route de Mont-Soleil a également fait l'objet de l'étude Impuls AG et sans conclure que des mesures particulières doivent être mises en place.

Une veille active est en place sur le versant pour signaler les événements importants, soit par le garde-forestier, soit par les bénévoles de Pro Saint-Imier qui arpentent les chemins pédestres et assurent leur entretien ou encore les employés municipaux qui pendulent par-là pour aller/revenir au travail.

Les cas importants sont signalés à l'OFOR section dangers naturels qui peut imposer une nouvelle étude ou la prise de mesures complémentaires s'il l'estime nécessaire.

Le Conseil municipal conclura en rappelant que la route de Mont-Soleil est une route de montagne et que la problématique des chutes de pierres sur la Montagne du Droit est connue de longue date et dument signalée. L'éventualité de rencontrer un caillou sur la route ne peut donc pas être ignorée et il appartient aux conducteurs d'adapter leur comportement aux conditions du lieu. (cm)

## Conseil municipal **Bienvenue à Etienne Geiser**

Suite à l'annonce de la démission de Hugo Figueiredo en tant que conseiller municipal pour le 28 février 2025, la fraction PLR Saint-Imier et environs a été priée de présenter dans les quinze jours une candidature.

La fraction PLR Saint-Imier et environs a présenté la candidature d'Etienne Geiser dans les délais, avec le soutien d'au moins 5 citoyens, conformément à l'article 46 du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 25 février 2025, a déclaré élu tacitement Etienne Geiser en tant que conseiller municipal, dès le 1<sup>er</sup> mars 2025. La répartition des départements se fera lors de la séance du 4 mars 2025.

Le Conseil municipal félicite Etienne Geiser pour cette nomination et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. (cm).

## **Représentations du Conseil municipal**

L'Exécutif a été représenté lors de l'assemblée générale de la Fédération suisse de Gymnastique, section de Saint-Imier, le 21 février dernier. Il prendra part au vernissage de la nouvelle exposition temporaire du Musée de Saint-Imier, « Au corps des procès de sorcellerie d'Erguël et de l'ancien Evêché de Bâle » le 27 février.

L'Exécutif sera également représenté à l'assemblée générale du Cide le 10 mars. (cm)

Saint-Imier, le 25 février 2025